

Conseil Communal du lundi 15 mai

Présents : Christian Malavieille, Marie-France Prouhèze, Bernard Martin, Danielle Grebert, Pascal Nuc, René Trocellier.

- **Point multi-service**

Les trois adjoints et le Maire ont rencontré Richard Bergounhon ; il a confirmé que son bar est toujours à vendre et que notre projet ne le gêne pas. Le Maire a dit à l'architecte de finaliser l'étude et de vérifier auprès de l'électricien s'il ne serait pas possible d'utiliser la pompe à chaleur installée à la Mairie.

Prévoir peut-être un poêle à granulés en appoint. La décision de réalisation sera prise suite à l'étude.

- **Achat foncier**

M. et Mme Laroze au Régimbal demandent à acquérir la parcelle qui sonne accès à leur maison et qui est depuis très longtemps délimitée par un mur.

Le Conseil décide de ne pas donner suite pour éviter de créer un précédent.

- **Programme d'entretien de la voirie (PATA)**

Bouchage des trous et goudronnage proposé :

- Voie communale Javols Tiracols sur 1,5 km
- Voie communale Le bois du Mont sur 1,3 km
- Voie communale Longuessagne-Orbagnac sur 2,5 km
- Voie communale Chabannes vers route départementale 2
- Chemin La Baraque
- Drain à La Combe.

Si des priorités sont à établir, le drainage de La Combe peut être reporté.

- **Demande de mise à disposition de l'ancienne Mairie par une association de boxe Thaï**

Accord du Conseil jusqu'au début des travaux de réhabilitation.

- Les frais d'électricité et d'eau à leur charge ;
- 2 extincteurs récupérés seront installés ;
- Accueil 19 personnes maximum.

- **Travaux**

- L'étude pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie sera lancée très rapidement ; objectif : travaux en 2018.
- Parking avec aire de pique-nique à l'entrée de Javols entre la rivière et la rue principale.
 - Montant estimé : 12 279 €
 - Financement :
 - Dotation parlementaire du sénateur : 6 000 €
 - Dotation amendes de police : 2 853 €

- Autofinancement : 2 486 € (20 %)
- Demande de devis au SDEE pour alimentation de l'éclairage de la Vierge.
- Changement d'un moteur d'entraînement des cloches de l'église. Coût : 1 470 € HT. Avis favorable.
- Déplacement d'une lampe au lotissement du Devès. Avis favorable.
- La décision a été prise par la commission environnement, eau, assainissement de ne pas réaliser la régularisation du captage de la source de Javols pour des raisons financières, sachant que le puits produit de l'eau de bonne qualité avec un débit largement suffisant aux besoins de ce réseau. Cela entraînera à terme la suppression de ce captage.
- Biens de section du Cheylaret.
Il a été décidé de lancer la procédure de location ou de vente de 3 parcelles considérées comme non agricoles et donc non louées jusqu'à ce jour.

À 23h, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance.